

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Brigitte Levasseur](#)

<https://www.cadre21.org/membres/bb9657493a0277545f708e69>

Date d'obtention : 2021-06-04 14:57:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le respect des paliers d'intervention.

Le respect des rôles.

La capacité à gérer la situation dans le respect des lois tout en étant dans un contexte scolaire (soucis de l'élève) et ce sans contaminer les infos.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le rôle de direction que je joue, sera davantage aiguillé dans les démarches.

L'appui à mon équipe d'intervention sera que mieux appuyée et validée.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Toujours le respect de notre rôle.

Je ne suis pas membre du corps policier.

Je dois protéger les élèves au niveau personnel et scolaire.

Ça me sécurise davantage sur mes interventions et celles de mon équipe.

Bien hâte de l'orchestrer.